



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51614

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale créé par le décret n° 99-215 du 22 mars 1999. "Le jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, n'indique aucun renseignement au sujet de la composition de cet observatoire, ni son coût de fonctionnement, ni le nombre de réunions tenues en 2005, 2006 et 2007. L'obligation d'information de l'Assemblée nationale n'est donc absolument pas satisfaite. Il lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cet observatoire, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, s'il envisage de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51614

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5548

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)